

Taux du DSPTA
Mise en vigueur le 1^{er} avril 2010

I. DROIT POUR LA SÉCURITÉ DES PASSAGERS DU TRANSPORT AÉRIEN

	Si	La TPS/TVH s'applique au taux de 5 % ou 13 %	La TPS/TVH ne s'applique pas
Service acquis au Canada			
Voyages intérieurs	Pour chaque embarquement assujetti	7,12 \$	7,48 \$
	Jusqu'à concurrence de	14,25 \$	14,96 \$
Service acquis à l'étranger			
Voyages à destination de l'étranger mais à l'intérieur de la zone continentale	Pour chaque embarquement assujetti	12,10 \$	12,71 \$
	Jusqu'à concurrence de	24,21 \$	25,42 \$
Voyages à l'extérieur de la zone continentale			25,91 \$
Voyages à destination de l'étranger mais à l'intérieur de la zone continentale	Pour chaque embarquement assujetti	12,10 \$	12,71 \$
	Jusqu'à concurrence de	24,21 \$	25,42 \$
Voyages à l'extérieur de la zone continentale			25,91 \$

La zone continentale comprend: le Canada, les États-Unis, à l'exception d'Hawaii, et les îles de Saint-Pierre-et-Miquelon.